



Nos réf. : SP/MH/HA2

VILLE DE MAICHE  
25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DECISIONS DU MAIRE

### 2023.27 – Assurances - Encaissement remboursement SMACL – Sinistre choc de véhicule sur Clio Conciergerie

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre,

Après avoir pris connaissance du virement bancaire de la SMACL, en date du 7 février 2023, d'une valeur de 1'100 € et correspondant à la cession du véhicule accidenté économiquement irréparable à la SMACL,

### DECIDE

**Article 1** : Le règlement de la SMACL du 7 février 2023, d'une valeur de 1'100 € et correspondant au remboursement relatif au sinistre précité sera encaissé.

**Article 2** : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 17 mars 2023

Le Maire,

Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 30 mars 2023

Publié sur le site internet le 31 mars 2023